

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Charte d'approvisionnement responsable de Boralex

Décembre 2021



Depuis la création de Boralex en 1990, notre mission a toujours été d'accroître notre production d'énergies renouvelables grâce à des installations de grande qualité, développées et exploitées dans le respect de l'environnement et dans l'équilibre des meilleurs intérêts des communautés hôtes, de nos partenaires et de nos investisseurs.

Nous avons compris très rapidement que le développement durable, c'est non seulement ce que nous faisons, mais aussi la façon dont nous le faisons, comme reflété dans notre code d'éthique. Notre succès au fil des ans est fondé sur le développement et l'exploitation de projets qui assurent un équilibre juste et raisonnable des considérations sociales, environnementales et économiques.

Boralex adhère aux [Principes de l'Équateur](#) et à la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) et s'est dotée de la présente charte d'approvisionnement responsable.

Nous cherchons à collaborer avec des fournisseurs qui participeront à la création d'une chaîne d'approvisionnement responsable. Boralex partage donc son engagement en matière d'éthique, de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que sa responsabilité sociétale d'entreprise en les intégrant à sa charte d'approvisionnement responsable.

Cette charte, basée sur ISO 26 000, présente les engagements de Boralex et ceux attendus de ses fournisseurs pour des achats responsables opérés dans une relation durable entre les parties.

Nos engagements pour l'achat responsable

Afin de promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable et des performances durables pour soutenir nos activités, Boralex s'appuie sur trois piliers :

1. Respect du processus d'approvisionnement responsable

S'assurer d'un traitement équitable des fournisseurs et intégrer une composante développement durable dans notre choix de partenaires, notamment en favorisant les fournisseurs dont les pratiques sont alignées avec les priorités en RSE de Boralex.

2. Promouvoir la thématique développement durable avec nos partenaires

Identifier et valoriser les initiatives de développement durable de nos fournisseurs.

3. Contribuer au développement local

Privilégier les achats locaux.

Boralex confirme et réitère vouloir améliorer continuellement sa performance environnementale et sociale par de fréquentes révisions de ses procédures et politiques.

Les engagements de nos fournisseurs :

La relation entre Boralex et ses partenaires est un élément clé de la réussite des projets de l'entreprise. Ses fournisseurs et l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement doivent respecter strictement les réglementations et les lois en vigueur dans leurs pays respectifs.

Boralex demande à ses fournisseurs de s'assurer de la traçabilité de l'ensemble de ses produits manufacturés et attend également d'eux de s'engager sur les principes suivants :

1. Respect des droits fondamentaux

Nos partenaires s'engagent à agir conformément aux lois et réglementations applicables et en vigueur dans les pays où ils opèrent ou transigent, notamment :

- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT);
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- Les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE);

Ils se doivent de respecter la protection des droits fondamentaux incluant notamment : travail des enfants, esclavage, travail forcé, travail dissimulé, discrimination, harcèlement, santé et sécurité des travailleurs, liberté syndicale, liberté d'association et de négociation collective, rémunération, avantages sociaux, temps de travail.

Boralex s'attend à ce que ses fournisseurs garantissent l'application de ces principes dans leurs activités. Au besoin, Boralex se réserve le droit de demander à ses fournisseurs des informations et possiblement des pièces justificatives démontrant que des vérifications nécessaires sont régulièrement complétées auprès de leurs sous-traitants.

2. Respect et protection de l'environnement et de la biodiversité

Le respect et la protection de l'environnement et de la biodiversité sont des valeurs importantes pour Boralex. Les fournisseurs de Boralex s'engagent donc à être soucieux des impacts environnementaux de leurs activités, de leur empreinte carbone, la biodiversité et, dans la mesure du possible, évaluent les impacts potentiels des changements climatiques sur leurs modèles d'affaires.

Boralex s'attend également à ce que ses partenaires adoptent le principe de précaution à l'égard des questions environnementales. Cela signifie notamment qu'ils s'engagent à mettre en œuvre des actions pour minimiser les impacts sur l'environnement dans une optique de développement durable:

- Réduction, Réutilisation, Recyclage, Valorisation et Élimination sécuritaire (principes 3RV-E) des déchets générés à travers leurs opérations et leurs produits, leur consommation raisonnable et raisonnée en ressources, incluant l'eau, le papier et l'énergie
- La mise en place de processus visant à réduire leur empreinte carbone
- La mise en place de systèmes de gestion des impacts environnementaux
- L'utilisation de produits respectueux de l'environnement et de la biodiversité
- La formation et la sensibilisation de leur personnel sur le sujet

3. Maintien d'un comportement éthique et intégrité de l'entreprise

Nos partenaires doivent appliquer et respecter les principes d'éthique et d'intégrité professionnelle et personnelle.

Ils doivent adopter une conduite conforme aux points suivants du [code d'éthique](#) de l'entreprise :

- Protéger les données confidentielles et exclusives, y compris les informations personnelles
- Respecter la propriété intellectuelle et la législation applicable contre la divulgation, les brevets etc.
- Lutter contre toutes formes de corruption, de pots-de-vin ou de fraude
- Garantir l'absence de conflit d'intérêts
- Ne pas proposer ou percevoir de paiements illégaux
- Ne pas adopter de comportement raciste, discriminant ou violent
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté

4. Protection de la santé et sécurité

Nos partenaires se doivent de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour veiller et garantir la santé et la sécurité de leur personnel, celle de leurs sous-traitants et celle de la population.

La santé et la sécurité au travail étant une des composantes de son ADN, l'un des objectifs de Boralex est de tendre vers le zéro accident. Boralex attend de ses fournisseurs qu'ils agissent de la même façon.

5. Promotion du développement local

Nous encourageons nos fournisseurs à prendre part au développement local. Pour cela, ils peuvent faire appel à des entreprises implantées localement afin de favoriser le tissu local et de faire bénéficier à ces entreprises des retombées positives. L'objectif étant de contribuer au développement économique de ces communautés et à la création de valeur locale.

Les fournisseurs doivent signaler à Boralex tout manquement à ces engagements et entreprendre des mesures correctives dans les plus brefs délais. Boralex se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires. Par ailleurs, Boralex se réserve le droit d'auditer ses fournisseurs.

Nos partenaires comprennent l'importance du respect de ces principes, incluant auprès de leurs sous-traitants.

Date :

Signature du fournisseur

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

boralex.com

